

MAIRIE DE LA GENEVRAYE

OBJET : Fermeture de l'école maternelle et élémentaire Maurice Martin

Le Maire de LA GENEVRAYE, (Seine et Marne)

VU l'alerte canicule vigilance orange de météo France en date du 17 juin 2026 touchant le département de la Seine-et-Marne,

VU l'alerte de pollution à l'ozone (03) activée à compter du vendredi 19 juin dans la région Ile-de-France,

CONSIDÉRANT les risques sur la santé et notamment pour les publics vulnérables,
CONSIDÉRANT que les températures sont trop élevées dans les salles de classes,
CONSIDÉRANT le principe de précaution,

ARRETE

ARTICLE 1 - En raison des alertes canicule et pollution, est prononcée la fermeture exceptionnelle de l'école maternelle et élémentaire Maurice Martin pour les journées du lundi 22 et mardi 23 juin 2026. Aucun service périscolaire ou minimum ne sera assuré.

ARTICLE 2 - Monsieur le Maire de LA GENEVRAYE est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation publiée par affichage dans les conditions réglementaires.

ARTICLE 3 - Une ampliation de cet arrêté sera également adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Fontainebleau,
- Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de Seine-et-Marne
- Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de la Seine-et-Marne, circonscription de Fontainebleau.

Fait à LA GENEVRAYE, le 19 juin 2026

Le Maire,

Agnès DUCREUX

